

Page de garde de la fiche de données de sécurité

Identification du produit:

Nom commercial	X
Motif de l'utilisation	X
UFI	X
Numéro d'article	X

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG
Bahnhofweg 2 + 4
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : info@tellopower.ch

Numéro d'urgence national: 145 (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

Informations destinées aux utilisateurs :

Section 1 Réservé aux professionnels

Section 13 Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Section 15 Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.

**fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance ou du mélange et le la société

· 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish UFI : A3C0-V0G8-R007-020N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

Utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations commerciales : Secteur public (administration, éducation, animations, services, artisanat)

SU21 Usages grand public: Ménages privés / Grand public / Consommateurs

· **Catégorie de produits PC31** Polis et mélanges de cires

· **Catégorie de processus PROC0** Chiffon ou éponge en coton

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC10a Utilisation généralisée d'articles à faible dégagement (à l'extérieur)

ERC5 Utilisation sur un site industriel entraînant une incorporation dans ou sur un article

ERC8c Utilisation généralisée menant à l'inclusion dans ou sur l'article (utilisation en intérieur)

ERC8f Utilisation généralisée menant à l'inclusion dans ou sur l'article (utilisation en extérieur)

· **Catégorie d'article AC7** produits métalliques · Application de la substance / du mélange Voir notre fiche technique pour

l'application de ce produit.
préparations de polissage pour le métal

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité · **Fabricant/fournisseur :** W.Heeren & Zoon bv.

Case postale 166

1430 après JC Aalsmeer

Pays-Bas

téléphone +31 297-360366

email : info@epifanes.nl · Service

d'information : Recherche & Développement.

1.4 Numéro d'urgence :

Les centres antipoison; Appel d'urgence téléphonique et information : centre d'information contre les intoxications ; Tél. : +49 (0) 228 19240 (urgence)

Tél. : +49 (0) 228-287 33480 (Secrétariat)

Fax : +49 (0) 228 287-33278 E-mail :

info@giftzentrale-bonn.de www.ukbonn.de

Centre de clinique pédiatrique et polyclinique de pédiatrie générale Hôpital universitaire Bonn

Adenauerallee 119 53113 Bonn

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 1)

SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 Corrosion

Barrage des yeux. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



SGH07

irritation de la peau 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme
Effet.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants de l'étiquetage:

Ammoniac, anhydre

Solvant naphta aliphatique lourd (pétrole)

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.

H412 Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Consignes de sécurité

P102

Garder hors de la portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Tenir à l'écart d'autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

P280

gants de protection/ vêtements de protection/ protection des yeux/ protection du visage/

Porter une protection auditive.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : tous contaminés

Retirer immédiatement les vêtements. Rincer la peau à l'eau

[ou douche].

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/
réglementations régionales / nationales / internationales.

(suite à la page 3)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 2)

· 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT : Non applicable. · vPvB : Sans objet.



RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· La description:

Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts inoffensifs.

· Ingrédients dangereux:

CASy: 64742-96-7 EINECSy: 265-200-4 Numéro d'index : 649-406-00-5	Solvant naphta aliphatique lourd (pétrole), Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315y; STOT SE 3, H336 	y10-<25%
CASy: 7664-41-7 EINECSy: 231-635-3 Numéro d'index : 007-001-00-5	Ammoniac, anhydre  Toxicité aiguë. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Flam. gaz 2, H221; Presse. Gaz (comp.), H280	y2.5-<5%

· Informations Complémentaires:

Le libellé des phrases de risque répertoriées se trouve à la rubrique 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours Informations générales :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

· Après inhalation :

En cas d'inconscience, placer et transporter dans une position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement avec de l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant plusieurs minutes avec les paupières ouvertes et consulter un médecin.

· Après ingestion : Consulter un médecin si les symptômes persistent.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

FR

(suite à la page 4)

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 3)

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau pulvérisée. Combattez les incendies plus importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil respiratoire.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et en cas d'urgence procédures applicables

Mettre un appareil respiratoire.

porter un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

- 6.2 Mesures de protection de l'environnement:

Informez les autorités compétentes lors de l'entrée dans les eaux ou les égouts.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un matériau absorbant (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Utiliser un agent neutralisant.

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

- 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

Informations sur l'élimination, voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions : Tenir à disposition un appareil respiratoire.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage : · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : non requises.

- Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé.

- Classification selon l'Ordonnance sur la sécurité et la santé au travail (BetrSichV) : -

(suite à la page 5)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 4)

- 7.3 Utilisations finales spécifiques
- Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/personnel
équipement protecteur**

· 8.1 Paramètres à surveiller

- Composants avec des valeurs limites professionnelles à surveiller : 64742-96-7 Solvant naphta (pétrole), aliphatique

lourd MAK voir section Xb 7664-41-7 ammoniac, anhydre VLEP à long terme : 14 mg/m³, 20 ml/m³

2(l); DFG, UE, Y

64742-96-7 solvant naphta aliphatique lourd (pétrole) MAK voir section Xb 7664-41-7 ammoniac anhydre

valeur OEL à long terme: 14 mg/m³, 20 ml/m³

2(l); DFG, UE, Y

· Législation

MAK: Liste MAK et BAT

AGW : TRGS 900

· DNEL (Derived No Effect Level) pour les professionnels

7664-41-7 ammoniac, anhydre

dermique	À long terme - effets systémiques. 6,8 mg/kg/jour (salarié)	
Inhalatoire Aigu / à court terme - défauts locaux	23,8 mg/m ³ (employé) 14 mg/m ³ (employé)	
	À long terme - effets locaux.	
	À long terme - effets systémiques. 47,6 mg/m ³ (employés)	

· DNEL (Derived No Effect Level) pour le grand public

7664-41-7 ammoniac, anhydre

Oralement	Aigu - effets systémiques.	6,8 mg/m ³ (Population générale) 6,8 mg/kg pc/jour (Population générale)
	Effets systémiques à long terme.	68 mg/kg pc/jour (Population générale)
dermique	Aigu - effets systémiques.	
	À long terme - effets systémiques. 68 mg/kg pc/jour (population générale)	
Inhalation Long terme - effets systémiques.	23,8 mg/m ³ (population générale)	
	À long terme - effets locaux. 2,8 mg/m ³ (général)	population) 7,2 mg/
	Court terme - effets locaux.	m ³ (général Population)

(suite à la page 6)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 5)

- Valeurs PNEC

7664-41-7 Ammoniac anhydre Compartiment

aquarium. 0,001 mg/l (eau douce)

Compartiment aquarium. 0,001 mg/l (eau salée)

- Informations complémentaires : Les

listes valables lors de la confection ont servi de base.

- 8.2 Contrôles de l'exposition - Contrôles techniques appropriés Pas d'autres informations, voir section 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Mesures générales de protection et d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlevez immédiatement les vêtements sales et trempés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- Protection respiratoire Pas nécessaire.

- Garde-main



gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/la substance/la préparation.

Faute de tests, aucune recommandation sur le matériau des gants pour le produit / la préparation / le mélange chimique ne peut être donnée.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact peut être obtenu auprès du fabricant des gants de protection et doit être respecté.

- Pour un contact continu d'un maximum de 15 minutes, les gants sont constitués des matériaux suivants

Matériaux adaptés :

caoutchouc butyle

- Protection des yeux/du visage



Lunettes bien ajustées

FR

(suite à la page 7)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Page : 7/13

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/à: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 6)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État de la matière : **Fluide**

Couleur : **Selon le nom du produit**

Odeur : **Caractéristique**

Seuil olfactif : **Non déterminé.**

Point de fusion/point de congélation : **Non déterminé.**

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et
plage d'ébullition : **>188°C**

Inflammabilité : **N'est pas applicable.**

Limites explosives inférieures et supérieures

Plus bas : **Non déterminé.**

Plus haut : **Non déterminé.**

Point de rupture : **65.6°C**

Température d'allumage : **630°C**

Température de décomposition : **Non déterminé.**

Valeur pH : **Non déterminé.**

Viscosité :

Viscosité cinématique à 20 °C

Dynamique : **50s (ISO 6mm)**

Non déterminé.

Solubilité

Eau :

Pas ou peu miscible.

coefficient de partage n-octanol/

eau (valeur logarithmique)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C :

20hPa

Densité et/ou gravité spécifique

Densité :

Non déterminé.

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Regarder :

Façonner :

Fluide

Informations importantes sur la santé et la sécurité

protection de l'environnement et sécurité

Température d'allumage

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif.

teneur en solvant :

COV

0,00%

COV :

0.0g/L / 0.00lb/gal

Du contenu solide :

7,5 %

Changement d'état

Taux d'évaporation

Non déterminé.

Détails de physique

classes de danger

Substances/mélanges explosifs et

produits contenant des explosifs

omis

(suite à la page 8)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 7)

· Gaz inflammables	omis
· Aérosols	omis
· Gaz comburants	omis
· Gaz sous pression	omis
· Liquides inflammables	omis
· Solides inflammables	omis
· Les matières et mélanges autoréactifs ne s'appliquent pas	
· Liquides pyrophoriques	omis
· Solides pyrophoriques	omis
· Substances auto-échauffantes et mélanges	omis
· Substances et mélanges en contact développer des gaz inflammables avec de l'eau non applicable	
· Pas de liquides oxydants	
· Elimination des solides oxydants	
· Peroxydes organiques non applicable	
· Corrosif pour les métaux substances et mélanges	omis
· Substances/mélanges désensibilisés et produits contenant des explosifs	omis

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition si utilisé selon les instructions.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.5 Matériaux incompatibles: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008
 - Toxicité aiguë
- Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification:

7664-41-7 ammoniac, anhydre

Oralement	DL50	350 mg/kg pc (rat)
-----------	------	--------------------

Inhalation CL50/4 h	2 000 mg/l (rat)
---------------------	------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite à la page 9)

**fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 8)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Risque d'aspiration**
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur d'autres dangers · Propriétés**

perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients n'est inclus.

SECTION 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité ·**
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT : Non applicable.**
- **vPvB : Sans objet.**
- **12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes** Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes · Remarque : Nocif pour les poissons.**
- **Informations écologiques supplémentaires :**
- **Remarques générales :**
Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation) : polluant important pour l'eau Ne pas laisser le produit pénétrer dans les nappes phréatiques, les plans d'eau ou les égouts.
Ne doit pas pénétrer dans les égouts ou le fossé de drainage non dilué ou non neutralisé.
- Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'écoulent dans le sol. nocif pour les organismes aquatiques**

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Recommandation :
Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne pas jeter à l'égout.

(suite à la page 10)

**fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish



(suite de la page 9)

- Catalogue européen des déchets	
08 00 00 DÉCHETS	PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA PRÉPARATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (MCVA) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, REVÊTEMENTS, ÉMAIL), ADHÉSIFS, SCELLANTS ET ENCRE
08 01 00 déchets	de MFSU et enlèvement de peinture et de vernis
08 01 11* déchets	de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres contiennent des substances dangereuses
HP4	irritant - irritation de la peau et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Danger par aspiration
HP14	écotoxique

Emballage non nettoyé :

- Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN1760
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	1760 SUBSTANCE LIQUIDE CORROSIVE, MAINTENANT (AMMONIAC, ANHYDRE)
IMDG, IATA	LIQUIDE CORROSIF, NSA (AMMONIAC, ANHYDRE)
- 14.3 Classes de danger pour le transport	
ADR	
	
- Classe	8 (C9) Substances corrosives
- Etiquette de danger	...
IMDG, IATA	
	
Classe	8 Substances corrosives
Étiquettes	...
- 14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers environnementaux:	
Polluants marins :	non

(suite page 11)

fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 10)

· 14.6 Précautions particulières à prendre l'utilisateur	Attention : substances corrosives
· Numéro identifiant le danger (numéro Kemler):	80
Numéro EMSy:	FA,SB
· Groupes de ségrégation	alcalis
· Catégorie de rangement	B
· Code d'arrimage	SW2 À l'écart des locaux d'habitation.

· 14.7 Transport en vrac sur le Route maritime selon les instruments de l'OMI	N'est pas applicable.
---	-----------------------

Transport/informations complémentaires:**ADR**

Quantités exemptées (EQ):	E1
Quantité Limitée (LQ)	1L
Quantités exemptées (EQ)	Code : E2
	Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30ml
	Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction des tunnels	E

IMDG

Quantités limitées (QL)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code : E2
	Quantité nette maximale par intérieur conditionnement : 30 ml
	Quantité nette maximale par enveloppe conditionnement : 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:	UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, NSA (AMMONIAC ANHYDRE), 8, II
----------------------------	--

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation relative à la substance ou au mélange

Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
Aucun des ingrédients n'est inclus.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certains produits dangereux Substances dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II Aucun des ingrédients n'est inclus.

(suite page 12)

fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le/j: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 11)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Appendice I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS RESTREINTS

Limite de concentration pour une autorisation au titre de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Règlement (CE) n° 273/2004 sur les précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est inclus.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant les règles de

Surveillance des échanges de substituts de drogue entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est inclus.

Réglementations nationales:

- **Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 2 (auto-évaluation) : clairement dangereux pour l'eau.**

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

ARTICLE 16 : Autres informations Les informations

sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais elles ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

- Phrases pertinentes

H221 Gaz inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service émetteur de la fiche technique : Recherche & Développement.

Personne de contact : JJ van Dijk, tél. : +31 297 360678, e-mail : rend@epifanes.nl Date de la version précédente : 09.02.2022 Numéro de version de la version précédente : 5 Abréviations et acronymes :

RIDy: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 (Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer)

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

GefStoffVj: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne

COVj: composés organiques volatils (États-Unis, UE)

(suite page 13)

**fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression : 02/10/2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

révisé le: 02/10/2022

Nom commercial : Epifanes Seapower Metal Polish

(suite de la page 12)

DNEL : niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC: Concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: concentration létale, 50% LD50: dose létale, 50% PBT: très persistant et très bioaccumulable et toxique vPvB: très persistant et très bioaccumulable Flam. Gaz 2 : Gaz inflammables - Catégorie 2 Presse. Gaz (Comp.) : Gaz sous pression - gaz comprimé Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë - Catégorie 3 Skin Corr. 1B : Irritation cutanée/corrosion - Catégorie 1B Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée/corrosion - Catégorie 2 Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration - Catégorie 1 Aquatic Acute 1 : Danger aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic Chronic 2 : Danger aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 : Danger aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR